

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2025  
À 19H30****POINT n°VIII****Objet : Dénomination de la coulée verte**

*Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.*

*L'An Deux Mil Vingt Cinq, le dix-neuf du mois de juin à dix-neuf heures trente minutes.*

*Le Conseil Municipal de la Commune du MESNIL SAINT DENIS, dûment convoqué par courrier le 13/06/2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé à la Mairie sous la Présidence de Madame la première adjointe au Maire, Bertille BONNAIN pour les motifs exposés aux articles L2121-14 et L2122-17 du CGCT.*

**Étaient Présents :**

B.BONNAIN – P.EGEE – E.LE LANDAIS – A.GUILLOUX – T.MARNET – S.ROUET – C.HOURIEZ – JP.FONCEL – G.ROUBION – C.CLEMENT COURDIER – M-D.DELODDERE – D.BURNEL – C.SARGNIGUET – E.MARTIN – T.LHUILIER – J-M.BRUISSON – V.DEZ – H.BATT-FRAYSSE – C.CHAUVIERRE – S.LEGRAND – L.DESCOLAS.

**Représentés :**

C.BUHOT par B.BONNAIN

T.LEPOULTIER par A.GUILLOUX

E.LANDA par J-M.BRUISSON

C.LEPRETRE par S.ROUET

C.LANTOINE par C.CHAUVIERRE

H.MENDES MARQUES par V.DEZ

C.VARLET par T.MARNET

**Absent :** L.CUIR

**Monsieur Thibault LHUILIER est nommé Secrétaire de séance.**

**Vu** les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

**Considérant** qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

**Considérant** que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

**Considérant** que la « coulée verte » qui traverse l'ensemble de la commune d'Est en Ouest, de la route de Versailles à l'avenue de Breteuil, ne porte pas de dénomination,

**Considérant** que cette voie est exclusivement réservée aux modes doux (vélos, piétons, rollers, ...) mais qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes,...) de procéder à l'identification claire des adresses et à la localisation GPS

**Considérant** que la dénomination de ce chemin a été soumise à la concertation de la population en avril dernier et que parmi les trois propositions suivantes : Jean-Baptiste de la Quintinie, Marguerite Bélèze et Rigole du Roy, cette dernière a recueilli la majorité des voix avec 87 votes sur 130,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de retenir ce nom qui fait également référence à l'ancienne rigole qui traversait la région et qui était utilisée pour alimenter en eau le Château de Versailles, témoignant ainsi d'un lien historique fort avec le patrimoine de la commune,

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues :

**DECIDE à l'unanimité :**

- **DE PROCEDER** à la dénomination de cette voie verte communale :  
**Chemin de la Rigole du Roy**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE à l'unanimité.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

*Au MESNIL SAINT DENIS, le vingt-trois juin Deux Mille Vingt-Cinq.*

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de l'envoi

- En Sous-Préfecture, le 27/06/2025
- Et de la publication, le 27/06/2025



Pour le Maire, empêché  
Bertille BONNAIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Mis en ligne le 27/06/2025 à 17h11

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217803972-20250627-CM19062025\_